

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

20 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 20 avril 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité
des membres en exercice :**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme PELLUAU Carole, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie (arrivée à 19 h 25), M. LESAGE Mathieu, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 21

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

Etaient absents excusés :

M. CHAMPION Pierre

Etaient absents non excusés :

M. BONZON Sébastien

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Monsieur SIMONIN Denis a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 21 / 2022

ECHANGE PARCELLES GAUDRON / MAIRIE DE VERNOU



Monsieur Patrice TARBE, Adjoint délégué à l'urbanisme expose qu'il s'agit de régulariser l'empiètement du chemin rural 85 sur les parcelles AI130 et AI129 et de compenser cet état de fait par une cession d'une partie de la parcelle AI128 (propriété communale).

Il précise qu'il est confirmé par GEOPLUS que le document d'arpentage transmis établi le 22 juin 2011 par M. Marc LEFILLASTRE est valide.

Il propose aujourd'hui d'acter le principe d'un échange de parcelles entre la Mairie et M. Gilles GAUDRON ou tout propriétaire actuel des parcelles AI 129 et AI 130, sur la base du document d'arpentage joint, déterminant la création des parcelles suivantes :

- Anciennement AI 130 (GAUDRON) devenant AI 334 (propriété de M. GAUDRON) et AI 335 (Propriété de la Commune de Vernou)
- Anciennement AI 129 (Groupement Foncier Agricole SYLGIL) devenant AI 332 (Propriété du Groupement Foncier Agricole SYLGIL) et AI 333 (Propriété de la Commune de Vernou)
- Anciennement AI 128 (Commune de Vernou) devenant AI 330 (Propriété de M. GAUDRON) et AI 331 (Propriété de la Commune de Vernou)

Il ajoute que les bornes issues du document d'arpentage du 2 décembre 2010 n'étant plus visibles physiquement, un devis a été demandé auprès de GEOPLUS.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide

- **d'accepter** afin de régulariser l'emprise du chemin rural 85, l'échange des parcelles telles que décrites ci-dessus et figurant au document d'arpentage dressé le 22 juin 2011,
- **de confier** l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier, notaire de Vernou-sur-Brenne et d'accepter de prendre en charge les frais afférents ;
- **d'autoriser** Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE**

